



Ville de Saint-Sauveur
Comité de Santé Sécurité au travail du
Chalet Pauline-Vanier et de l'Hôtel de Ville
Compte-rendu

Date : 11 février 2026 de 13h15 à 15h15

Endroit : Salle Georges-Filion

1) Adoption de l'ordre du jour

2) Adoption du compte-rendu du CSS du 19 novembre 2025

3) Suivi des éléments au plan d'action SST Chalet Pauline-Vanier :

- Voir le document joint en annexe en ce qui concerne le CPV

4) Inspections des lieux de travail (suivis des actions réalisées/à prendre) :

- 23 septembre 2025 en ce qui concerne l'Hôtel de Ville ;
- 12 décembre 2025 en ce qui concerne certains bâtiments relevant du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

5) Analyse des accidents du travail et des déclarations de situation dangereuse survenus depuis la dernière réunion du CSS (19 novembre 2025) :

- 1) Alors qu'une employée col blanc franchissait la porte principale de la bibliothèque, la poignée de porte est venue heurter son avant-bras, ce qui a engendré une certaine douleur.

Mesure corrective retenue : assurer une meilleure communication (contact visuel clair ou verbalement) avec toute autre personne qui franchit une porte en même temps que soi pour éviter toute mauvaise interprétation des intentions de l'autre. Dans le présent cas, l'employée a cru que l'usager allait retenir la porte pour elle, ce qu'il n'a pas fait.

- 2) Un employé col blanc circulait à pied en direction du garage municipal situé au 2125 ch. Jean-Adam pour effectuer une tâche lorsqu'il a fait une chute de plain-pied (sur glace). Il se trouvait alors devant les portes de garage du département de la mécanique.

Mesure corrective retenue : en attente des recommandations de sa supérieure immédiate afin de savoir si elle souhaite qu'on lui fournisse des crampons lors de ses déplacements.

- 3) Alors qu'elle marchait en direction d'une propriété résidentielle où elle devait effectuer une inspection extérieure, une employée col blanc du Service de l'urbanisme s'est fait mordre une fesse ainsi qu'une cuisse par un chien.

Mesures correctives retenues :

- Avant de se rendre sur les lieux, consulter le registre des chiens agressifs (dans le présent cas, cette adresse ne s'y trouvait pas encore, mais elle a été ajoutée depuis) ;
- Avant de se rendre sur les lieux, s'annoncer en contactant le propriétaire par téléphone et en lui demandant de mettre ses animaux à l'écart (dans le présent cas, cela n'avait pas été fait et conséquemment, deux chiens se sont précipités à l'extérieur sans que leur propriétaire ne soit en mesure de les contrôler);
- Les membres du CSS suggèrent qu'une nouvelle capsule sst soit présentée aux employés afin de leur rappeler les mesures préventives au sujet des agressions par des animaux domestiques : fiche du programme de prévention nommée « animaux domestiques » ainsi

que ces liens : [Aide-mémoire : prévention des agressions canines](#) et [Méthodes de travail sécuritaires | APSAM](#)

- Une procédure sécuritaire de travail est en cours de rédaction afin de clarifier les différentes étapes à suivre en cas de morsure animale (ex : vaccin contre le tétanos, la rage, appel à la Sûreté du Québec, contacter notre Service juridique qui assurera le lien avec la SPCA et émettra un constat d'infraction au propriétaire, etc.).

- 4) Une préposée au comptoir de prêts à la bibliothèque s'est infligé une légère coupure au niveau du petit doigt en décollant l'étiquette d'un livre à l'aide d'un couteau à lame rectangulaire avec manche, soit l'outil conçu pour effectuer ce genre de tâche.

Mesure corrective retenue : la coordonnatrice à la bibliothèque a réitéré à cette travailleuse (ainsi qu'au reste de l'équipe) le contenu de la procédure sécuritaire de travail à suivre consistant à effectuer la tâche en position assise, en décollant l'étiquette vers l'extérieur (sens opposé à son corps) et en plaçant ses mains derrière l'outil. Une note de service a également été affichée afin que cette consigne soit connue et appliquée par toutes les employées de la bibliothèque.

- 5) Une seconde préposée au comptoir de prêts à la bibliothèque s'est également infligé une légère coupure au niveau du petit doigt en décollant l'étiquette d'un livre à l'aide d'un couteau à lame rectangulaire avec manche, soit l'outil conçu pour effectuer ce genre de tâche.

Mesure corrective retenue : dans le présent cas, la procédure sécuritaire de travail était bien connue de l'employée. La coordonnatrice à la bibliothèque lui a souligné qu'il est important d'adapter le rythme à la tâche afin d'éviter d'aller trop rapidement et de se blesser. De plus, elle lui a mentionné qu'il est d'autant plus important de porter une attention particulière à cette tâche puisqu'il s'agit d'un outil très tranchant.

- 6) Une préposée au comptoir de prêts à la bibliothèque a subi un étirement au bas du dos ainsi qu'à la hanche lorsque la chaise à roulette sur laquelle elle était assise a dérapé rapidement sur le plancher (c'est en tentant de se retenir qu'elle a fait un faux mouvement).

Mesure corrective retenue : de nouvelles roulettes seront achetées et installées à même cette chaise prochainement (les roulettes actuelles ne sont pas adaptées pour le type de revêtement de plancher).

6) Analyse des déclarations de situation dangereuse (quasi-accidents) survenues depuis la dernière réunion du CSS (19 novembre 2025) :

- 1) Une employée col blanc travaillant à l'Hôtel de ville a souligné qu'il y avait trop de matériel empilé dans la salle de rangement située en entrant à droite dans la Salle du conseil. Aussi, elle a indiqué que le papier à imprimer se situait sur une étagère en hauteur et qu'il n'y a pas d'escabeau pour y accéder.

Mesures correctives retenues : un grand ménage a été fait depuis et il n'y a donc plus de risques que du matériel tombe sur une personne. De plus, le papier est dorénavant accessible à une étagère située à portée de main.

- 2) Un concierge travaillant au Chalet Pauline-Vanier a souligné que les gants de travail fournis ne sont pas suffisamment chauds.

Mesures correctives retenues : une analyse des EPI requis sera réalisée prochainement.

7) Analyse des déclarations de situation inappropriée impliquant un citoyen ou usager depuis la dernière réunion du CSS (19 novembre 2025) : aucune

8) Présentation des statistiques à jour concernant les accidents du travail survenus en 2025 (bilan annuel) et ceux survenus en 2026 jusqu'à présent.

9) Formations SST ayant eu lieu depuis le dernier CSS (19 novembre 2025) :

- En date du 8 janvier, une formation complémentaire au sujet de Paratox (Simdut) a été donnée par Maerix à une employée col bleu du Service des travaux publics, à la directrice du Service des loisirs ainsi qu'à la conseillère en ressources humaines.
- En date du 4 février, la formation [Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre | Centre patronal SST](#) a été donnée à un total de vingt employés de la Ville.

10) Capsules SST ayant eu lieu depuis le dernier CSS (19 novembre 2025)

Service de l'environnement :

- La directrice du Service de l'environnement a présenté à toute son équipe les fiches suivantes : « Chute de même niveau (intérieur & extérieur) », « exposition au froid » et « véhicule classe 5 ».

Service de l'urbanisme :

- La coordonnatrice a présenté à l'ensemble de l'équipe (incluant la directrice) la fiche nommée « exposition au froid ».

11) Présentation de la politique SST et mieux-être

12) Nouvelles SST et varia

- Les rencontres « accueils RH » avancent bien (il reste seulement trois travailleuses faisant partie de ce CSS à rencontrer afin que la conseillère en ressources humaines leur présente/rappelle les informations sommaires à connaître concernant la prévention en SST et leur remette les politiques à jour à lire (SST et mieux-être, prévention du harcèlement ainsi que celle portant sur la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel notamment).
- Entreposage à l'Hôtel de ville : certains items (ex : kayaks et vélos utilisés principalement par le Service de l'environnement) ont été entreposés ailleurs afin de nous permettre d'avoir davantage de place. Les tables servant aux élections n'ont pas encore été déplacées dans une salle d'archive (dossier en cours). En ce qui concerne les nouvelles tables bistro, nous sommes à la recherche de solutions afin d'éviter de devoir les empiler les unes sur les autres, faute d'espace.
- Présentation du rapport d'audit du 16 décembre 2025 ayant été fait par notre mutuelle de prévention (APCHQ).
- Rappel concernant la lecture graduelle de notre programme de prévention respectif et visionnement des capsules d'information disponibles sur le site de l'Académie (APCHQ).

La prochaine réunion du CSS aura lieu le 11 mars 2026 à 13 h 15.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (33, AVENUE DE L'ÉGLISE) ET HÔTEL DE VILLE (1, PLACE DE LA MAIRIE)

Eve Pichette-Dufresne, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Julie Lapointe, conseillère en ressources humaines

Serge Bertin, concierge (représentant en santé et sécurité du Chalet Pauline-Vanier)

Mélanie Douville, technicienne en loisirs (représentante des travailleurs du Chalet Pauline-Vanier) -
absente

Valérie Gagné, technicienne en administration (représentante en santé et sécurité de l'Hôtel de Ville)